



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Direction des collectivités locales et de la réglementation économique
Bureau de la réglementation économique et fiscale

ARRÊTÉ

R02-2023-10-12-00002

modifiant l'arrêté n° R02-2018-02-15-002 du 15 février 2018
fixant la composition de la commission de surendettement des particuliers

LE PRÉFET

Vu le code de consommation, notamment ses articles R 712-1 et suivants ;

Vu l'arrêté n° R02-2018-02-15-002 du 15 février 2018 fixant la composition de la commission de surendettement des particuliers ;

Vu l'arrêté n° R02-2020-02-18-001 du 18 février 2020 portant renouvellement du mandat des membres de la commission de surendettement des particuliers ;

Vu le courrier de la directrice de l'institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) du 19 septembre 2023 et du courrier du directeur régional des finances publiques du 14 septembre 2023 informant de la désignation de Monsieur Laurent MERCKEL et de Madame Nadine DEMAZY en remplacement de Mme Frédérique COLIN, membres représentant de Monsieur Rodolph SAUVONNET, membre de droit, vice-président de la commission de surendettement des particuliers ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture :

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Monsieur Laurent MERCKEL et Madame Nadine DEMAZY sont désignés en qualité de représentants du directeur régional des finances publiques, vice-président, en remplacement de son délégué.

Le reste est sans changement.

Article 2 :

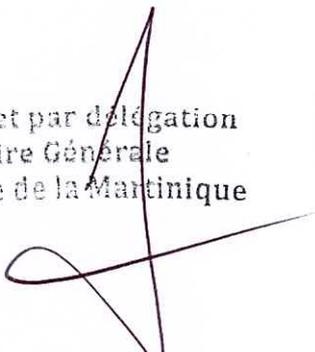
La composition actualisée des membres de la commission de surendettement des particuliers de la Martinique est reprise en annexe.

Article 3 :

La secrétaire générale de la préfecture de la Martinique et la directrice de l'institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) de la Martinique sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux du secrétariat de la commission.

Fort-de-France, le 12 OCT. 2023

Pour le Préfet et par délégation
la Secrétaire Générale
de la Préfecture de la Martinique



Laurence GOLA DE MONCHY

ANNEXE

Composition de la commission de surendettement des particuliers

1/ A titre permanent :

– le Préfet de la Martinique, président ou son délégué, ou son représentant :

Titulaire	Jean-Christophe BOUVIER	Préfet de la Martinique
Déléguée	Madame Christine MILLER	Cheffe du pôle C de la Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS)
Représentante	Madame Patricia BLAIBEL	Inspectrice DGCCRF, Service contentieux et protection économique du consommateur - DEETS POLE C

– le Directeur régional des finances publiques, vice-président, ou son délégué, ou son représentant :

Titulaire	Monsieur Rodolph SAUVONNET	Directeur régional des finances publiques
Représentant	Monsieur Laurent MERCKEL	Responsable du pôle gestion publique à la Direction régionale des finances publiques
Représentante	Madame Nadine DEMAZY	Responsable de la division secteur public local à la Direction régionale des finances publiques

– la Directrice de l'institut d'émission des départements d'outre-mer :

Titulaire	Madame Florence MAR-PICART	Directrice de l'IEDOM de Martinique
Suppléant	Madame Magali ARDOINO	Directrice adjointe de l'IEDOM

2/ Pour une durée de deux ans renouvelable :

– au titre des représentants des associations de consommateurs :

Titulaire	Madame Denise MARIE	Association départementale des consommateurs de la Martinique (ADCM)
Suppléant	Madame Sandra MICHEL ALCINDOR	Association Force Ouvrière de la Martinique (AFOC)

– au titre des représentants de l'association des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (AFECEI) :

Titulaire	Monsieur Charlie RANLIN	Responsable du domaine risques au Crédit Agricole de la Martinique
Suppléant	Madame Karine PAM	Responsable du service recouvrement contentieux au Crédit Moderne Antilles-Guyane

– en qualité de juriste :

Titulaire	Madame Ruth THALY-CONTROLE	Directrice de l'ADAVIM (Aides aux victimes et médiations pénales)
Suppléant	Monsieur Josselin PILON	Greffier 1 ^{er} grade à la Cour d'appel – retraité

– en qualité de conseillère en économie sociale et familiale :

Titulaire	Madame Nicole LAHEL	service social de la CAF Martinique
Suppléant	Madame Patricia LACLEF	service social de la CAF Martinique